

## Collaboration syndicale transfrontalière

### **Arc lémanique : le CISAL est mort..., vive le CSI(AL) !**

*(USSsp) 40<sup>e</sup> maillon de la chaîne transfrontalière de solidarité déployée par la Confédération européenne des syndicats (CES) depuis vingt-cinq ans aux frontières de l'Europe, le Conseil syndical interrégional de l'Arc lémanique s'est constitué à Lausanne, le 22 mars 2001. Ce nouveau CSI est le sixième à toucher la Suisse après Bâle et les Trois frontières (1980), le Tessin et la Lombardie (1982), l'Arc jurassien (1995), Lombardie, Songrio et Grisons (1996) ainsi que Piémont et Valais (1996),*

Particularités du CSI(AL), qui succède au Conseil Intersyndical de l'Arc lémanique fondé en 1995 :

- son champ d'activité englobera pour la Suisse les cantons de Genève, Vaud et du Valais tandis qu'il s'étendra désormais, de l'autre côté de la frontière, non seulement aux départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, mais à l'ensemble de la région Piémont/Val d'Aoste/Rhône-Alpes déjà couverte par une telle structure depuis 1990 ;
- il regroupera toutes les organisations syndicales et associations de salariés, y compris celles qui ne sont pas membres de la CES.

Outre des structures statutaires traditionnelles, le CSI(AL) s'est doté de commissions de travail chargées des thèmes suivants :

- politiques de l'emploi et des travailleuses et travailleurs frontaliers (y compris les accords bilatéraux Suisse-Union européenne sur la libre circulation des personnes), éducation, formation
- protection sociale ;
- transports, logement.

Une conférence placée sous l'égide de la CES réunira à Besançon le 4 avril 2001 l'ensemble des délégué(e)s des CSI qui touchent la Suisse pour examiner les perspectives qu'offre pour leur développement la prochaine entrée en vigueur des accords bilatéraux. La question de l'utilisation de l'initiative communautaire INTERREG III, à laquelle participe la Confédération, y sera évoquée, notamment dans la perspective de la mise en place de structures d'information et de conseils destinées aux travailleuses et travailleurs frontaliers (EURES-T ou *Euroguichets* sociaux).

Bon vent au CSI(AL) dont le secrétariat sera assumé par la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), plus particulièrement par notre collègue Claude Reymond, de l'Union des syndicats du canton de Genève.

*[2'347 caractères et espaces]*

26 mars 2001

Jean-Claude Prince